



Municipalité de Saint-Norbert **séance** **ordinaire du 14 septembre 2015**

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 14 septembre 2015 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

| | |
|---------------------------|---|
| Monsieur le Maire | Guy Paradis |
| Mesdames les conseillères | Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher |
| Messieurs le conseillers | Yvon Laporte Claude Thouin Jocelyn Denis |

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Le maire débute la séance par un mot de bienvenue, la séance est ouverte à 20h00.

2.- (15-09-141) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc ;
Appuyé par madame Annie Boucher ;
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant;

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 et séance extraordinaire du 17 août 2015
4. Conciliation bancaire au 31 août 2015
5. Comptes à payer et à approuver
6. Dépôt rôle évaluation 2016
7. Dossier eaux usées – appel d'offres
8. Contrôle canin renouvellement du mandat
9. Journal Le Norbertois – renouvellement publicités
10. Demande d'engager un(e) responsable aux loisirs et en culture
11. Église :
 - a. Modifications au contrat de Construction Julien Dalpé
 - b. Recouvrement de plancher
 - c. Achat matériaux plancher, et autres travaux s'il y a lieu
12. Correspondance :
 - a. Plainte d'un citoyen
13. Divers
 - a. Demande FADOQ pour un local
 - b. MRC Autray Règlement 202-2 – Règlement modifiant le règlement 202 intitulé Règlement de contrôle intérimaire relatif à la production porcine
14. Période de questions
15. Clôture

3.- (15-09-142) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2015:

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 et de la

séance extraordinaire du 17 août 2015 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux et que sa lecture en est exemptée;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis ;
Appuyé par monsieur Claude Thouin ;
Le maire demande le vote,

RÉSOLU à l'unanimité :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2015 et de la séance extraordinaire du 17 août 2015 soient approuvés.

4.- CONCILIATION BANCAIRE :

Le dépôt de la conciliation bancaire au 31 août 2015 pour un solde de 686 559.42 \$ dont 38 759.73 \$ dans le compte de l'église.

5.- (15-09-143) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux ;
Appuyé par monsieur Claude Thouin ;
Le maire demande le vote,

RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver les dépenses totalisant : 73 614.88 \$

Se détaillant comme suit :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Salaires et avantages sociaux : | 20 794.60 \$ |
| Comptes prélevés automatiquement | 2 649.47 \$ |
| Autres dépenses : | 50 170.81 \$ |

6.- (15-09-144) DÉPÔT RÔLE D'ÉVALUATION 2016:

| Sommaire du rôle d'évaluation Exercice financier 2016 | | | |
|--|--|--|--|
|--|--|--|--|

| | Valeurs Imposables | Valeurs non Imposables | Valeurs Totales |
|-----------|--------------------|------------------------|-----------------|
| Terrains | 63 205 600 \$ | 647 200 \$ | 63 852 800 \$ |
| Bâtiments | 64 849 500 \$ | 1 801 100 \$ | 66 650 600 \$ |
| Immeubles | 128 055 100 \$ | 2 448 300 \$ | 130 503 400 \$ |

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc;
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;
Le maire demande le vote

ET RÉSOLU à l'Unanimité

Que le dépôt de rôle pour l'exercice 2016 soit accepté.

7.- **(15-09-145) DOSSIER EAUX-USÉES – APPEL D’OFFRES :**

CONSIDÉRANT que nous désirons aller en appel d’offres pour la vidange des boues de notre bassin des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la firme d’ingénieurs Beaudoin Hurens a estimé que nous pouvons aller en appel d’offres sur invitations car leur estimé est en deçà de 100 000.00\$

CONSIDÉRANT que la firme Beaudoin Hurens nous recommande 4 entreprises que nous inviterons à soumissionner;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;
Le maire demande le vote

RÉSOLU à l’unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Norbert mandate la firme Beaudoin Hurens à procéder à un appel d’offres sur invitations visant la vidange des boues de notre bassin des eaux usées.

8.- **(15-09-146) CONTRÔLE CANINS – RENOUELEMENT DU MANDAT :**

CONSIDÉRANT que la satisfaction de nos citoyens pour l’offre de service de M. Yves Lahaie des Sentiers Canins maskinongé;

CONSIDÉRANT que M. Yves Lahaie a fait un travail remarquable;

CONSIDÉRANT que M. Lahaie nous offre de renouveler pour la prochaine année au même tarif sauf dans le cas des licences il augmente de 0.05\$ la licence par mois et au niveau de frais de pension lors de la capture à 5 jours au lieu de 3 jours

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Lise L’Heureux;
Appuyé par madame Annie Boucher;
Le maire demande le vote

RÉSOLU à l’unanimité :

D’accepter l’offre de M. Yves Lahaie des Sentiers Canins Maskinongé pour l’année 2015-2016 avec augmentation de 0.05\$ la licence par mois et de passer de 3 jours à 5 jours de frais de pension.

9.- **(15-09-147) JOURNAL «LE NORBERTOIS» - RENOUELEMENT DES PUBLICITÉS :**

CONSIDÉRANT que les publicités dans le Journal Le Norbertois sont à renouveler;

CONSIDÉRANT que nous désirons conserver le même tarif que 2015;

CONSIDÉRANT que le coût pour une publicité format d’une carte d’affaires est de 75.00\$ pour 11 parutions et de 150.00\$ pour un espace de 2 cartes d’affaires;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Claude Thouin ;
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;
Le maire suppléant demande le vote

RÉSOLU à l'unanimité;

D'envoyer une demande de renouvellement à nos publicitaires pour le Journal Le Norbertois au tarif de 75.00 pour 1 espace carte d'affaires et de 150.00\$ pour 2 espaces cartes d'affaires pour l'année 2016.

10.- (15-09-148) DEMANDE D'ENGAGER UN (E) RESPONSABLE AUX LOISIRS ET EN CULTURE:

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Norbert ne fait plus partie du Service Intermunicipal des loisirs depuis 2014;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit offrir un ensemble de services visant à promouvoir la santé, l'activité physique et des loisirs à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal n'ont pas pour mandat d'organiser ce type d'activités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Claude Thouin;
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;
Le maire demande le vote

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager une ressource à raison d'une moyenne 10 heures par semaine, au tarif horaire de 13,75 \$/heure afin de voir à l'organisation des loisirs et de la culture de la municipalité.

11- ÉGLISE :

11 a) (15-09-149) Modifications au contrat de Construction Julien Dalpé

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des modifications qui ont été apportées au contrat intervenu entre la Municipalité de Saint-Norbert et Construction Julien Dalpé Inc.;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées touche l'électricité, le recouvrement de sol, les séchoirs à mains, les plinthes, cloisons, écrans muraux, portes et cadres de portes, quincaillerie, ventilation de salle de bain, plomberie, détecteurs de fumée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;
Le maire demande le vote

RÉSOLU à l'unanimité:

QUE nous autorisons les changements apportés au contrat initial touchant l'électricité, le recouvrement de sol, les séchoirs à mains, les plinthes, cloisons, écrans muraux, les portes et cadres, quincaillerie, ventilation de salle de bain, plomberie et détecteurs de fumée.

11 b) (15-09-150) Recouvrement de plancher :

CONSIDÉRANT que nous avons eu une offre de partenariat pour du plancher d'ingénierie pour l'équivalent de 1000 pieds carrés;

CONSIDÉRANT que nous allons faire installer le couvre plancher pour la portion des toilettes SEULEMENT qui est inclus dans le contrat initial;

CONSIDÉRANT que nous pouvons annuler la portion couvre plancher dans la portion accueil qui était incluse dans notre contrat initialement;

CONSIDÉRANT que nous pourrions faire avec le 1000 pieds carrés, toute la surface d'accueil, ajoutant la surface non incluse à la Phase I ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par monsieur Yvon Laporte;
Le maire demande le vote

ET RÉSOLU

D'autoriser de faire installer le couvre-plancher pour la portion toilettes qui est incluse dans le contrat intervenu entre la Municipalité de Saint-Norbert et Constructions Julien Dalpé Inc., d'autoriser que nous faisons faire l'installation du plancher d'ingénierie dans la portion accueil et de faire faire installer le plancher d'ingénierie.

11 c) (15-09-151) Achat de matériaux pour l'église;

CONSIDÉRANT que nous avons eu à acheter du contreplaqué, des feuilles d'isolant, de la colle et d'autres matériaux pour le plancher;

CONSIDÉRANT que nous devons faire l'achat de la peinture pour le bloc sanitaire;

CONSIDÉRANT

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par monsieur Yvon Laporte;
Le Maire demande le vote

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser les achats pour les travaux de la Phase I de l'église, feuilles de contreplaqué, de la colle, des vis pour l'air d'accueil, de la peinture pour le bloc sanitaire et des équipements pour ceux-ci.

12.- CORRESPONDANCE:

PLAINTÉ D'UN CITOYEN :
NOUS NE POUVONS DONNER SUITE À SES DEMANDES.

13.- DIVERS :

-Demande de la FADOQ St-Norbert – pour un local
Le maire informe que nous allons regarder à la demande de la FADOQ étant donné que nous aurons besoin de ce bureau pour la personne qui sera engagée en loisirs et culture.

À titre d'information :
-MRC Autray, Règlement 202-2 – Règlement modifiant le règlement 202 intitulé Règlement de contrôle intérimaire relatif à la production porcine

14.- PÉRIODE DE QUESTIONS :

Plusieurs questions sont posées les citoyens présents

Suivi sur la peinture des portes de l'église fait par Yvon Laporte,

Un citoyen demande s'il y a possibilité de faire baisser la limite de vitesse dans la Rue Huguette, considérant qu'il y a beaucoup d'enfants demeurant sur cette rue.

UN AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jocelyn Denis pour établir un règlement concernant la circulation des véhicules routiers dans la «Rue Huguette»

15.- (15-09-152) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

L'Ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par madame Lise L'Heureux

;

RÉSOLU à l'unanimité :

De clore et de lever la séance À 20 H 50 m

Guy Paradis
Maire

Lucie Poulette
Directrice générale
Secrétaire/trésorière